



## FICHE DE PRESENTATION DU SITE NATURA 2000

### « Réseau hydrographique de l'Engranne » FR 7200690

#### **Le programme Natura 2000 en bref :**

Natura 2000 vise à la protection des espèces et des habitats d'intérêt communautaire en s'appuyant sur les activités humaines comme outils de gestion et de sauvegarde du patrimoine naturel. La France a choisi d'appliquer Natura 2000 dans une démarche concertée, basée sur le principe du volontariat et de la contractualisation. Les acteurs locaux sont donc pleinement intégrés au processus, en pilotant l'élaboration du Document d'Objectifs (Docob), puis son animation. Il constitue le document de référence, sans limitation de durée de vie, qui vise à définir les objectifs de conservation des habitats et des espèces ainsi que les actions de gestion à mener, après une phase de diagnostic des enjeux écologiques et humains .

Ces actions se déclinent principalement avec les outils que sont les contrats Natura 2000 et les Chartes Natura 2000.

L'objet de cette fiche est de présenter les principaux éléments du DOCOB, sachant que ce dernier est disponible en mairie, ou auprès de l'opérateur Natura 2000, et téléchargeable sur internet sur les sites dédiés (voir *infra*)

- **Présentation du site**

Le site se situe à l'Est du département de la Gironde (33) sur le territoire de l'Entre-Deux-Mers en rive gauche de la Dordogne, à environ 40 kms de Bordeaux.

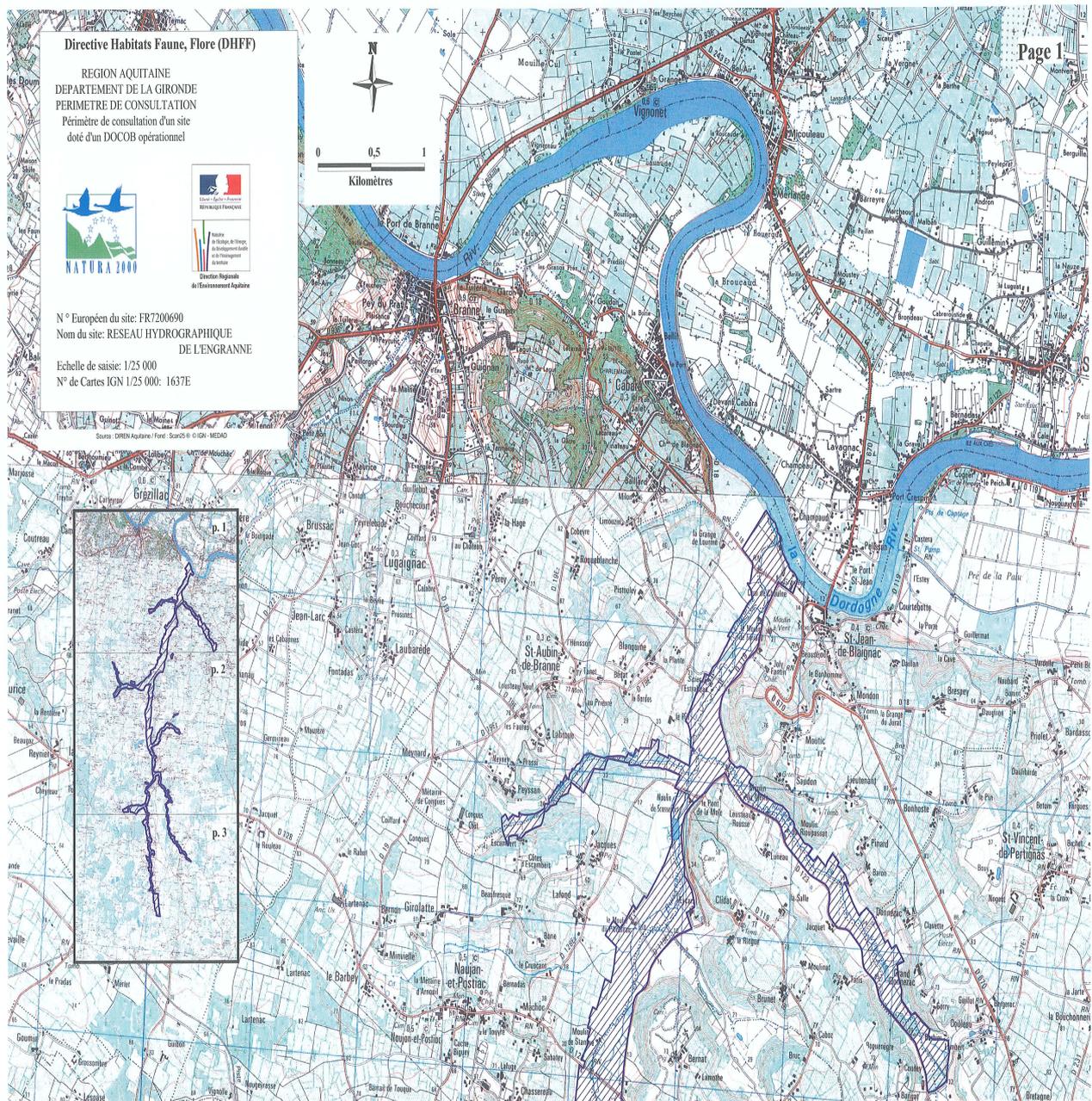
Il s'étire sur près de 15 km du sud vers le nord en suivant le linéaire de la rivière Engranne (affluent de la Dordogne) et d'une partie de ses affluents.

Il couvre un territoire de 635 ha répartis sur le bassin versant de l'Engranne et sur 16 communes.

Structure en charge de l'animation : Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers.

Président du Copil : M.DELBURG, Président du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers.

- La cartographie du site « Réseau hydrographique de l'Engranne ».



- Les habitats et espèces présents et les enjeux écologiques

- Le site abrite 6 habitats naturels et 11 espèces d'intérêt communautaire parmi lesquels 2 habitats (forêts alluviales à aulne glutineux et Frêne commun et pelouse mésophiles sur marnes) et une espèce (Vison d'Europe) dont la conservation est jugée prioritaire par la directive « habitats ».

Ce qui a été répertorié sur le site :

Les habitats naturels d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I :

- Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun.
- Forêts alluviales à Orme à petites feuilles et Frêne commun.
- Mégaphorbiaies diverses mésotrophiles à eutrophiles.
- Prairies mésotrophes fauchées.
- Pelouses mésophiles sur marnes.
- Cavités à chauves-souris.

Les espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II :

- Le Vison d'Europe.
- 6 espèces de Chauves-souris.
- La Cistude d'Europe.
- Le Toxostome.
- 2 espèces de libellule.

➤ Trois enjeux de conservation ont été fixés pour guider la stratégie d'intervention à l'échelle du site :

- **Enjeu 1 : Assurer la fonctionnalité écologique de l'hydrosystème et des milieux connexes** : l'identité du site Natura 2000 repose sur les habitats naturels et les espèces liés au réseau hydrographique de l'Engranne. Dans ce cadre, les actions de gestion proposées concernent en priorité la préservation et/ou la restauration du bon fonctionnement des cours d'eau, de la qualité des eaux, de l'intégrité de la végétation rivulaire.

- **Enjeu 2 : Assurer la fonctionnalité écologique des habitats de coteaux** : une partie des coteaux calcaires largement représentés sur tout le bassin versant de la Dordogne, a été prise en compte en marge du périmètre opérationnel. Ces milieux bénéficient, sur le site, d'une richesse floristique importante au niveau des pelouses calcaires, et constituent, en ce qui concerne, les grottes et autres cavités, des habitats d'espèces fondamentaux pour les chauves-souris d'intérêt communautaire.

- **Enjeu 3 : Préserver les espèces animales d'intérêt communautaire** :

Indissociable des enjeux précédents, cet enjeu inclut également toutes les actions d'amélioration des connaissances et de sensibilisation qui participent à une meilleure prise en compte des espèces d'intérêt communautaire dans les pratiques courantes sur le site (travaux, loisirs, etc).

## • Les enjeux socio-économiques

La connaissance des activités humaines qui occupent le site Natura 2000 et leurs enjeux est indispensable pour en comprendre sa dynamique. Ces usages structurent le territoire et façonnent les milieux sur lesquels ils interviennent. Il est nécessaire de veiller à leur intégration durable sur le site et d'en étudier les impacts sur les habitats et espèces patrimoniales présentes. Cela permettra d'agir de la manière la plus adaptée en exploitant si possible ces activités comme outils de conservation de la biodiversité.

- Différents types d'activités sont recensés :
  - Les activités de loisirs (Pêche, chasse, le piégeage des nuisibles, la randonnée cycliste et terrestre, loisirs motorisés)
  - Les activités touristiques
  - Le patrimoine bâti : les anciens moulins et lavoirs
  - L'agriculture
  - Les activités industrielles
- Sont également recensés :
  - Les différents acteurs et leurs intérêts respectifs ainsi que le contexte démographique.

Pour aller plus loin...

- **Structure porteuse et animateur** : Syndicat mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 mers

Sébastien Lavigne email : [engranage@wanadoo.fr](mailto:engranage@wanadoo.fr)

<http://www.smer-e2m.fr/>

- **DDTM/Service Eau et Nature/Natura 2000**

05 56 24 86 69/05 56 24 88 86

- **Autres sites internet** :

- Ministère Ecologie : [ww.developpement-durable.gouv.fr](http://ww.developpement-durable.gouv.fr)

- Site Dreal :

<http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>

- Portail Natura2000: [ww.natura2000.fr](http://ww.natura2000.fr)